

AR Prefecture

016-200054047-20230522-2023_05_22_16-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet à la date mentionnée ci-dessus,
- **SUPPRIMÉ** un poste d'adjoint administratif à temps complet, à la date mentionnée ci-dessus,
- **MODIFIÉ** en ce sens le tableau des effectifs,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2023 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le mardi 23 mai 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

